

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **23 MAI 2024**

**portant nomination des membres du jury du concours interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture branche professionnelle « création contemporaine » domaine d'activité « textile », organisé au titre de l'année 2023**

**La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2017- 418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture de concours externe et interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture branche professionnelle « création contemporaine » domaine d'activité « textile » ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2024 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture de concours externe et interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture dans la branche professionnelle « création contemporaine » et dans le domaine d'activité « textile »,

**Arrête :**

## Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Édouard JACQUOT, conservateur du patrimoine en chef, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France service IDF-Archéologie, est désigné en qualité de président du concours interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture branche professionnelle « création contemporaine » domaine d'activité « textile » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Philippe BESNARD, chef de travaux d'art principal, chef d'atelier tapisserie d'ameublement restauration, textile, tapisserie d'ameublement, mobilier national ;
- Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art principal, chef de service adjoint, mobilier national, manufacture nationale de Beauvais ;
- Madame Dominique ROUSSEAU, cheffe de travaux d'art, adjointe à la cheffe d'atelier-conservatoire, mobilier national et Manufactures des Gobelins, atelier-conservatoire national du Point d'Alençon ;
- Madame Gwendaline VENET, cheffe de travaux d'art, adjointe à la cheffe de service atelier de savonnerie, mobilier national.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art principal, chef de service adjoint, mobilier national manufacture nationale de Beauvais.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **23 MAI 2024**

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

  
Aude de MARTIN de VIVIES